



# Assemblée générale

Distr. générale  
25 février 2014  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-huitième session

Points 142 et 147 de l'ordre du jour

### Rapport d'activité du Bureau des services de contrôle interne

Aspects administratifs et budgétaires  
du financement des opérations de maintien  
de la paix des Nations Unies

## Activités du Bureau des services de contrôle interne concernant les opérations de maintien de la paix pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013

### Rapport du Bureau des services de contrôle interne

#### *Résumé*

Soumis en application des résolutions [48/218 B](#) [par. 5 e)], [54/244](#) (par. 4 et 5), [59/272](#) (par. 1 à 3) et [64/263](#) (par. 1) de l'Assemblée générale, le présent rapport rend compte des activités de contrôle des opérations de maintien de la paix menées par le Bureau des services de contrôle interne entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2013.

En 2013, le Bureau a établi 209 rapports sur les opérations de maintien de la paix. Ces rapports comportaient 545 recommandations, dont 65 considérées comme étant critiques pour l'Organisation. Pour le rapport sur les activités menées par le Bureau entre le 1<sup>er</sup> juillet 2012 et le 30 juin 2013 dans des domaines autres que le contrôle des activités de maintien de la paix, voir [A/68/337](#) (Part I) et [Add.1](#).



## Table des matières

	<i>Page</i>
Avant-propos .....	3
I. Introduction .....	4
II. Aperçu général .....	4
A. Division de l'audit interne .....	4
B. Division des investigations .....	7
C. Division de l'inspection et de l'évaluation .....	10
D. Effectifs .....	11
E. Obstacles aux travaux du Bureau des services de contrôle interne .....	11
III. Résultats du contrôle .....	12
A. Audit interne et activités d'enquête par département/mission .....	12
B. Activités d'évaluation .....	33

## Avant-propos

J'ai le plaisir de présenter à l'Assemblée générale le rapport sur les activités relatives aux opérations de maintien de la paix que le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a menées pendant les 12 mois qui se sont terminés le 31 décembre 2013.

L'année 2013 a été particulièrement difficile, aussi bien pour le BSCI que pour les opérations de maintien de la paix. Le BSCI se félicite de la restructuration de la Division des investigations qui est en cours, suite à la décision en ce sens prise fin juin 2013 par l'Assemblée générale dans le cadre du budget 2013-2014. Bien que cette restructuration pose un certain nombre de problèmes, notamment en ce qui concerne les ressources humaines et les locaux, le Bureau espère pouvoir achever la transition au cours de l'exercice budgétaire.

En outre, le Bureau a mis en œuvre le projet pilote approuvé par l'Assemblée générale, à savoir la publication des rapports d'audit interne sur son site Web afin de les rendre accessibles au public. Cette mesure a permis de gagner en transparence et n'a eu à ce jour aucune incidence inattendue ou néfaste.

Le Bureau attend avec intérêt de pouvoir dialoguer avec les États Membres au sujet de ses résultats, et exprime sa reconnaissance au Secrétaire général et aux hauts fonctionnaires de l'Organisation pour le concours et l'appui qu'ils n'ont cessé de lui apporter.

Je salue également le dévouement et la détermination dont les fonctionnaires du BSCI font preuve, en dépit de circonstances souvent difficiles, dans l'action qu'ils mènent pour améliorer le fonctionnement des organisations qu'ils servent et les rendre plus efficaces et responsables.

La Secrétaire générale adjointe  
aux services de contrôle interne  
(Signé) Carman L. Lapointe

## I. Introduction

1. Au cours de la période considérée, qui va du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013, le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a publié 209 rapports concernant les opérations de maintien de la paix.

2. La partie du rapport d'activité du Bureau qui suit porte uniquement sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, à savoir les activités menées par le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions, les missions de maintien de la paix relevant de ces départements et les missions politiques spéciales et missions de consolidation de la paix conduites par le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix avec le soutien du Département de l'appui aux missions et du Département de la gestion. Le rapport consacré aux activités du Bureau autres que celles liées au maintien de la paix pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013 a été publié sous la cote A/68/337 (Part I) et Add.1. La liste de l'ensemble des rapports sur les opérations de maintien de la paix établis pendant cette période est consultable sur le site Web du Bureau à l'adresse suivante : [http://www.un.org/Depts/oios/pages/rep\\_and\\_pub.html](http://www.un.org/Depts/oios/pages/rep_and_pub.html).

## II. Aperçu général

### A. Division de l'audit interne

3. Le Service de l'audit des activités de maintien de la paix de la Division de l'audit interne exerce ses activités depuis New York ainsi que par l'intermédiaire d'auditeurs résidents en poste dans un bureau, au Centre de services régional d'Entebbe et dans 11 missions (voir fig. I), à savoir la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT)<sup>1</sup>, le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA), la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA)<sup>2</sup> et le Bureau régional d'audit pour le Moyen-Orient, qui s'occupe de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient (UNSCO), de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP), de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) et de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST).

---

<sup>1</sup> Les auditeurs résidents ont quitté la MINUT en avril 2013.

<sup>2</sup> Les postes affectés à la MINUSMA ont été approuvés en décembre 2013.



Tableau 1  
**Nombre de recommandations critiques ou importantes relatives  
aux opérations de maintien de la paix formulées dans le cadre des audits  
réalisés en 2013**

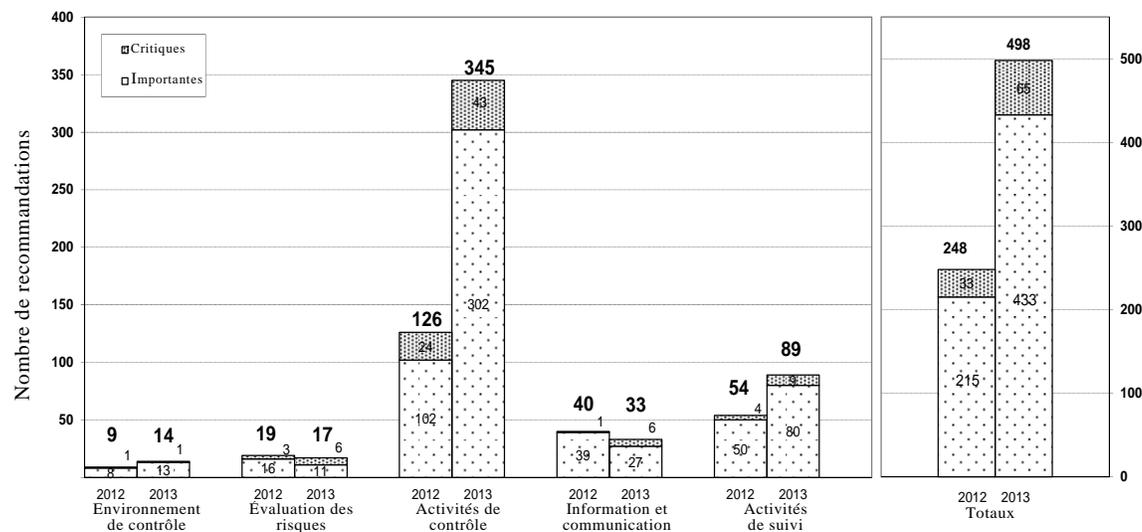
Entité examinée	Recommandations		Total
	Critiques	Importantes	
Département de l'appui aux missions	4	42	46
Département de la gestion		8	8
Département des affaires politiques		1	1
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine		12	12
MINUSTAH	6	38	44
MONUSCO	4	31	35
MANUA		15	15
MANUI	2	15	17
MINUAD	8	35	43
FNUOD		3	3
UNFICYP	1	3	4
FINUL	5	19	24
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau		14	14
Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei	2	11	13
MINUL	4	33	37
Mission des Nations Unies au Soudan du Sud	16	45	61
UNMIT		5	5
Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale		5	5
ONUCI	7	39	46
Bureau d'appui à la consolidation de la paix		4	4
UNSCO		2	2
Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban		8	8
UNSOA	2	34	36
ONUST	4	11	15
<b>Total</b>	<b>65</b>	<b>433</b>	<b>498</b>

### Classification des recommandations par composante du contrôle interne

6. Au cours de la période à l'examen, les recommandations formulées dans le cadre des audits ont été classées dans cinq catégories correspondant aux cinq composantes intégrées du contrôle interne : environnement de contrôle, évaluation des risques, activités de contrôle, information et communications et activités de suivi. La figure II montre la répartition des recommandations par degré d'importance – critiques ou importantes – pour chacune des composantes du

contrôle pour 2013, et la compare à celle de 2012. Elle indique que 345 recommandations formulées en 2013, soit 69 % du total, portaient sur les activités de contrôle, c'est-à-dire les mesures établies par des politiques et procédures et permettant de veiller à l'application des directives de la direction visant à atténuer les risques.

Figure II  
**Classification des recommandations formulées dans le cadre des audits par composante du contrôle interne**



### Audits thématiques

7. La Division de l'audit interne a recouru de façon plus importante aux audits thématiques pour repérer les points forts et points faibles des opérations de maintien de la paix à l'échelle du système. Ces audits thématiques ont mis en évidence la nécessité de revoir les politiques et de modifier les procédures, et facilité le partage des informations.

## B. Division des investigations

8. La Division des investigations, dont le siège est à New York, exerce également ses activités dans deux offices (à Nairobi et à Vienne), au Centre de services régional d'Entebbe et par l'intermédiaire d'enquêteurs résidents présents dans cinq missions de maintien de la paix, à savoir la MONUSCO, la MINUL, la MINUSTAH, l'ONUCI et la MINUSS (voir fig. III). Les enquêtes concernant d'autres missions sont menées par des enquêteurs basés au Siège ou ailleurs.

Figure III  
Bureaux de la Division des investigations du BSCI



### Procédure d'investigation

9. Le Comité de tri des dossiers décide de la suite à donner aux plaintes reçues en suivant une démarche analytique vérifiable dans le cadre de laquelle il examine les informations qui lui ont été fournies, considère la portée initiale d'une éventuelle enquête, les normes juridiques applicables, la question de savoir si la plainte est recevable et si la Division est compétente pour la traiter, et la nécessité éventuelle de recourir aux services d'enquêteurs experts et de recueillir des renseignements complémentaires. Le Comité peut prendre les décisions suivantes : a) ordonner l'ouverture d'une enquête par le BSCI; b) classer la plainte pour information; c) renvoyer l'affaire à une autre instance, plus compétente; d) suspendre sa décision dans l'attente d'éclaircissements; ou e) procéder à un examen plus approfondi.

10. Les résultats des enquêtes sont classés en huit catégories : achats; gestion; stocks/matériel; personnel; finances; programmes; harcèlement sexuel; et exploitation et atteintes sexuelles. Si les faits sur lesquels le BSCI enquête concernent le plus souvent les achats, les finances et l'exploitation et les atteintes sexuelles, les missions de maintien de la paix peuvent néanmoins connaître des situations relevant de toutes ces catégories. Les plaintes concernant des infractions mineures ayant trait à la gestion, aux stocks ou au matériel et au personnel sont renvoyées au bureau compétent, seuls les faits susceptibles d'avoir de graves incidences sur le fonctionnement ou les finances de l'Organisation donnant lieu à une enquête par le BSCI. Les questions d'irrégularités dans les achats restent prioritaires compte tenu des risques financiers qu'elles entraînent et de leur impact potentiel sur l'intégrité des systèmes organisationnels.

11. À l'issue d'une enquête, la Division peut établir trois types de rapport : un rapport d'enquête, lorsque les allégations soulevées sont corroborées par les investigations du BSCI; un rapport concernant les contingents, dans lequel, par

l'intermédiaire du Département de l'appui aux missions, elle présente au gouvernement d'un pays fournisseur de contingents les preuves que des soldats de la paix du pays concerné ont commis une infraction; ou un rapport de clôture, établi lorsque les allégations soulevées ne sont pas étayées par les investigations du Bureau.

12. En 2013, la Division des investigations a établi 139 rapports, dont 88 rapports de clôture, 23 rapports concernant les contingents et 28 rapports d'enquête. Au 31 décembre 2013, la Division enquêtait sur 105 affaires (voir tableau 2).

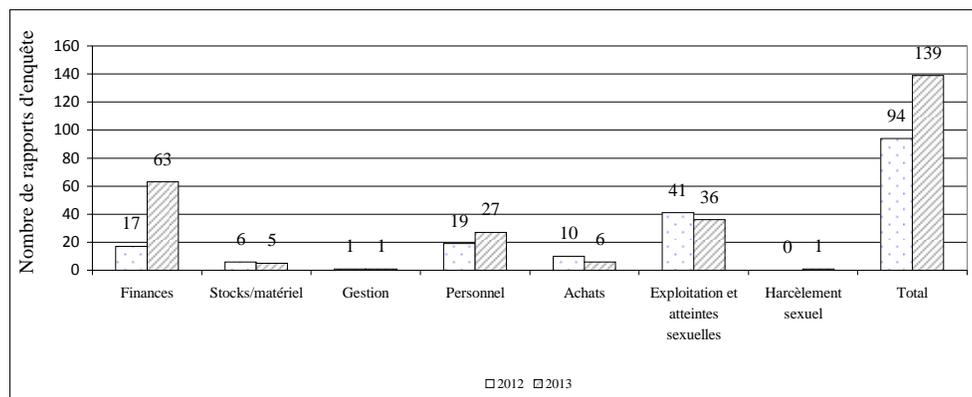
Tableau 2  
**Enquêtes portant sur des opérations de maintien de la paix**

Année	Enquêtes				
	Déjà en cours en début d'année	Ajustements	Ouvertes en cours d'année	Clôturées en cours d'année <sup>a</sup>	Toujours en cours en fin d'année
2012	148		69	95	122
2013	122	50	72	139	105

<sup>a</sup> Les ajustements s'expliquent par le fait que des enquêtes concernant l'assurance médicale auparavant classées comme ne concernant pas les opérations de maintien de la paix ont été reclassées comme les concernant.

13. L'exploitation et les atteintes sexuelles restent un sujet important de préoccupation. Elles ont donné lieu à l'établissement de 36 rapports d'enquête, dont 15 ont conclu à l'existence de preuves suffisantes pour corroborer le comportement délictueux; 13 de ces 15 rapports portaient sur des allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles concernant des mineurs ou de relations sexuelles non consenties. Huit de ces affaires concernaient des agents en tenue et sept des civils. La figure IV indique la répartition des rapports d'enquête établis, par catégorie.

Figure IV  
**Rapports d'enquête concernant les opérations de maintien de la paix publiés en 2012 et 2013, par catégorie<sup>a</sup>**

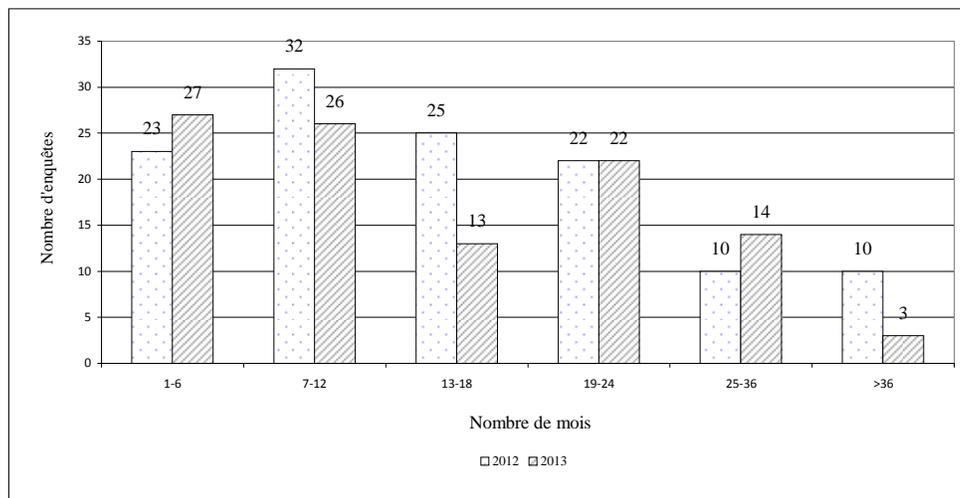


<sup>a</sup> Le pic constaté dans la catégorie Finances – de 17 rapports en 2012 à 63 en 2013 – s'explique par un nombre important d'affaires de fraude médicale.

14. Au 31 décembre 2013, il y avait 52 enquêtes relatives aux opérations de maintien de la paix en cours, ouvertes depuis 12 mois au moins. Ce chiffre était de 67 au 31 décembre 2012. La figure V montre depuis combien de mois les enquêtes en cours au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2013 étaient ouvertes.

Figure V

**Durée depuis laquelle les enquêtes relatives aux opérations de maintien de la paix étaient ouvertes au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2013**



### C. Division de l'inspection et de l'évaluation

15. En 2013, la Division de l'inspection et de l'évaluation a lancé une analyse complète de la planification du travail axée sur les risques, dont elle a présenté les résultats préliminaires au Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit, ainsi qu'aux Départements des opérations de maintien de la paix et de l'appui aux missions. L'analyse a permis de répertorier 53 sujets distincts liés au maintien de la paix se prêtant à l'évaluation, parmi lesquels des thèmes transversaux, des missions de maintien de la paix considérées à titre individuel et des sous-programmes des deux départements au Siège.

16. La Division a également mis en place un cadre de coopération avec la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation du Département des opérations de maintien de la paix, afin d'améliorer la qualité des évaluations des opérations de maintien de la paix et d'en renforcer l'utilité; cette coopération passe par l'organisation de réunions trimestrielles officielles et par des échanges informels tout au long de l'année en ce qui concerne la planification, les méthodes de travail et les principaux domaines de travail. Cela a permis à la Division de l'inspection et de l'évaluation de renforcer son souci du client, ce qui a contribué à améliorer la qualité de ses rapports avec le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions.

17. En 2013, la Division de l'inspection et de l'évaluation a publié trois rapports. Le premier était le rapport d'examen de la communication de l'information sur la

protection des civils par les missions de maintien de la paix des Nations Unies, le second était un rapport d'évaluation sur la façon dont l'application des notions de flexibilité et d'adaptabilité dans les opérations de la FINUL a influé sur les résultats de la Mission (IED-13-001), qui formulait six recommandations importantes. Le troisième rapport était une méta-évaluation des évaluations des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

#### D. Effectifs

18. Le BSCI a continué à s'efforcer de réduire son taux de vacance de postes global. Au 31 décembre 2013, le taux de vacance des postes liés au contrôle des opérations de maintien de la paix était de 18 %, soit le même taux que celui enregistré au 31 décembre 2012 (voir le tableau 3 ci-dessous). Le Bureau a continué d'améliorer sa stratégie de recrutement et recouru davantage aux fichiers de candidats présélectionnés. Il compte voir diminuer le taux de vacance de postes à la Division des investigations une fois achevée la restructuration.

Tableau 3

#### Taux de vacance de postes au Bureau des services de contrôle interne en 2012 et 2013

	Au 31 décembre 2012		Au 31 décembre 2013	
	Nombre de postes vacants	Pourcentage	Nombre de postes vacants	Pourcentage
Division des investigations	11	20	17	30
Division de l'audit interne	16	18	10	12
Division de l'inspection et de l'évaluation	0	0	0	0
Services administratifs	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>27</b>	<b>18</b>	<b>27</b>	<b>18</b>

#### E. Obstacles aux travaux du Bureau des services de contrôle interne

19. En 2013, rien n'est venu limiter de manière indue la portée des travaux du BSCI ni compromettre l'indépendance de ce dernier.

### III. Résultats du contrôle

#### A. Audit interne et activités d'enquête par département/mission<sup>3</sup>

##### Audits thématiques

##### *Préparation au passage aux Normes comptables internationales pour le secteur public*

20. Le BSCI a mené ces audits thématiques dans les entités suivantes : Centre de services mondial de Brindisi (Italie), Centre de services régional d'Entebbe, Département de l'appui aux missions, FINUL, MANUA, MANUI, MINUAD, MINUL, MINUSS, MINUSTAH, MONUSCO, ONUCI, ONUST, UNFICYP, UNSCO et UNSOA.

21. Le Département de l'appui aux missions et les opérations hors Siège ont fait des progrès considérables pour ce qui est d'établir des soldes d'ouverture conformes aux normes IPSAS en ce qui concerne les immobilisations corporelles et les stocks. Cependant, en partie en raison de la publication tardive des directives par le Département, les opérations hors Siège ont omis ou mal classé certains actifs dans les registres qu'elles ont établis initialement. Par ailleurs, elles n'ont pas : a) déployé de ressources suffisantes pour procéder à une vérification physique complète destinée à dresser l'inventaire des biens et des stocks; b) procédé à un rapprochement des résultats des inventaires physiques et des données consignées dans le système de gestion des stocks (Galileo); et c) veillé à ce que les pertes et cessions soient comptabilisées rapidement. Il y avait donc un risque que les données soient incomplètes et donc que les soldes d'ouverture établis conformément aux normes IPSAS ne soient pas fiables, complets et exacts. Suite aux recommandations du BSCI, le Département a publié les directives et instructions manquantes, et 13 des 15 opérations hors Siège auditées ont déployé des ressources suffisantes pour procéder aux inventaires physiques des biens immobiliers et des stocks ainsi qu'au nettoyage des données dans Galileo.

22. Les examens sur la gestion des stocks menés par le BSCI ont indiqué : a) qu'un grand nombre d'articles n'ayant pas pu être identifiés comme ayant été déplacés avaient été à tort enregistrés dans Galileo ou que leur situation n'avait pas été mise à jour; b) que les conditions d'entreposage et les méthodes d'inventaire laissaient à désirer; et c) les contrôles de la gestion des stocks n'étaient pas effectués de façon satisfaisante; on a notamment relevé qu'il n'y avait pas de séparation des tâches entre le personnel chargé de protéger les stocks et celui chargé de procéder aux inventaires physiques de ces stocks. La direction a accepté les recommandations du BSCI visant à améliorer la gestion des stocks et à former le personnel responsable. Sept opérations hors Siège ont appliqué les recommandations du BSCI et les autres étaient en train de prendre les mesures correctives requises.

---

<sup>3</sup> Cette section présente quelques résultats de l'audit interne et des rapports d'enquête publiés pendant la période à l'examen.

*Gestion du matériel appartenant aux contingents dans les opérations de maintien de la paix*

23. Le BSCI a mené ces audits dans les entités suivantes : Département des opérations de maintien de la paix, Département de l'appui aux missions, FINUL, MINUAD, MINUL, MINUSS, MINUSTAH, MONUSCO, ONUCI et UNSOA.

24. En matière de gestion du matériel appartenant aux contingents, le personnel pouvait se référer aux politiques et procédures existantes; cependant, le manuel de référence et les directives relatives au matériel appartenant aux contingents n'abordaient pas assez précisément certains domaines comme celui du partage des rôles et des responsabilités entre contingents et missions concernant la réforme de ce matériel. Le BSCI a recommandé que le Département de l'appui aux missions propose aux États membres du Groupe de travail sur le remboursement du matériel appartenant aux contingents de clarifier les directives, recommandation que le Département était en train d'appliquer.

25. Le BSCI a constaté que, lors des inspections, toutes les missions ne respectaient pas les directives relatives au matériel appartenant aux contingents et leurs instructions permanentes respectives en la matière. Ainsi : a) la MONUSCO n'a commencé à mener des inspections opérationnelles qu'en janvier 2012, en dépit de l'élaboration d'un plan d'action visant à effectuer les inspections en souffrance avant le 30 juin 2013; b) la MINUL n'a pas systématiquement organisé les inspections opérationnelles deux fois par an et fait rapport à ce sujet comme elle aurait dû le faire, et n'a pas toujours soumis les rapports de vérification au Siège dans le délai requis de 45 jours; et c) l'UNSOA a engagé une tierce partie pour mener les inspections du matériel appartenant aux contingents sans s'assurer de façon rigoureuse que seuls des agents qualifiés étaient habilités à mener cette tâche et sans tenir de registre à cet effet. Le BSCI a recommandé la prise de mesures destinées à veiller au respect du manuel de référence et des directives sur la question. La MONUSCO, la MINUL et l'UNSOA ont appliqué les recommandations du BSCI et les autres missions étaient en train de prendre les mesures correctives requises.

*Passation, administration et gestion des contrats d'approvisionnement en rations alimentaires*

26. Le BSCI a mené ces audits dans les entités suivantes : Département de la gestion, Département de l'appui aux missions, MINUAD, MINUL, MINUSS, MONUSCO, ONUCI et UNSOA. L'achat de rations se faisait à travers une procédure de mise en concurrence et les contrats étaient administrés conformément au Manuel des achats. Le Département de l'appui aux missions fournissait également aux opérations hors Siège un appui en matière de politique générale et des orientations techniques pour veiller à la cohérence du système et à l'application des meilleures pratiques de gestion des rations. Cependant, les directives relatives à la gestion des rations publiées en 2004 par le Département de l'appui aux missions étaient datées, peu appropriées et parfois peu claires. Ainsi, certaines missions continuaient à mener des inspections préalables aux expéditions dans les entrepôts des fournisseurs, ce qui n'était plus nécessaire dans les missions où les fournisseurs prenaient en compte le risque de perte ou de dommages subis par la marchandise au cours du transport vers les sites de stationnement des contingents. Le Département a

accepté la recommandation du BSCI et s'emploie actuellement à mettre à jour les directives relatives à la gestion des rations.

27. La pratique des contingents en matière de rations n'était pas satisfaisante. En outre, les contrôles en matière de réception et d'inspection des rations avaient besoin d'être améliorés. Ainsi : a) certains sites de livraison ne disposaient pas de balances pour peser les rations; b) produits frais et rations sèches étaient transportés à des températures inappropriées, et arrivaient donc abîmés; et c) les conditions d'hygiène des véhicules de livraison n'étaient pas vérifiées. Une mission n'ayant pas effectué les inspections trimestrielles obligatoires des entrepôts du fournisseur, les règles en vigueur en matière de santé et de sûreté n'ont pas été totalement respectées. Le BSCI a recommandé que les missions prennent des mesures pour que les contingents s'occupent convenablement des rations reçues, en organisant par exemple des formations supplémentaires en la matière. La MONUSCO et la MINUAD ont appliqué les recommandations du BSCI et les autres missions étaient en train de prendre les mesures correctives requises.

#### *Activités de réception et d'inspection*

28. Le BSCI a mené ces audits dans les entités suivantes : FINUL, MANUA, MANUI, MINUAD, MINUL, MINUSS, MINUSTAH, MONUSCO, ONUCI et UNSOA. La plupart des missions ne tenaient pas de registres complets et satisfaisants permettant de suivre les arrivages de marchandises et la procédure de réception et d'inspection n'était pas toujours achevée dans les délais requis. Bien que les missions aient pour la plupart instauré des procédures de signalement des problèmes identifiés lors des inspections, il fallait veiller à ce que ces derniers soient résolus rapidement. Du fait de ces lacunes, il y avait un risque important d'erreur dans les soldes de stocks, et la direction de la mission risquait de se retrouver dans l'impossibilité de régler le problème des retards dans la procédure de réception et d'inspection. Le BSCI a recommandé de renforcer les procédures concernées. Cinq missions ont appliqué cette recommandation et cinq autres étaient en train de prendre les mesures correctives requises.

#### *Comptes débiteurs et créditeurs*

29. Le BSCI a mené ces audits dans les entités suivantes : FINUL, MANUA, MINUAD, MINUL, MINUSTAH, UNSOA et ONUCI. Il a constaté que les missions arrivaient mieux à suivre les instructions relatives à la clôture des comptes en fin d'exercice publiées par le Département de la gestion en vue de l'adoption des normes IPSAS. À l'exception de l'ONUICI, elles présentaient des comptes débiteurs et créditeurs dans l'ensemble bien tenus et assortis des documents justificatifs appropriés. Cependant, les contrôles manquant de rigueur et les mécanismes de suivi étant inappropriés, certaines missions affichaient des comptes débiteurs depuis de longues périodes, et devaient régler ce problème. De plus, la MANUA, la MINUAD, la MINUL, la MINUSTAH et l'ONUICI devaient prendre des mesures pour régler le problème des comptes qui étaient créditeurs depuis de longues périodes, le versement des sommes à payer étant suspendu principalement parce que les coordonnées des bénéficiaires et leurs références bancaires étaient erronées. Les missions ont accepté les recommandations du BSCI et étaient en train de les appliquer.

*Gestion des carburants*

30. Le BSCI a mené ces audits dans les entités suivantes : FINUL, FISNUA, MINUSTAH, MONUSCO et ONUCI. Il a constaté que les missions bien établies avaient mis en place les procédures de gestion des carburants de façon satisfaisante. Toutefois, certaines missions se devaient d'améliorer les contrôles destinés à surveiller les quantités de carburant fournies pour alimenter le matériel appartenant aux Nations Unies et celui appartenant aux contingents. Par ailleurs, suite à la conclusion de contrats clefs en main en ce qui concerne l'approvisionnement et la gestion des carburants, il fallait revoir les quantités de carburant et de matériel de stockage appartenant aux contingents nécessaires aux missions. La FISNUA devait apporter de grandes améliorations à son système de contrôles, les activités liées aux carburants étant suivies d'une façon qui laissait à désirer. Deux missions ont appliqué les recommandations du BSCI et trois autres étaient en train de prendre des mesures correctives pour combler les lacunes répertoriées.

*Achats*

31. Le BSCI a mené ces audits dans les entités suivantes : Bureau régional d'achat d'Entebbe, MANUA, MINUAD, MINUSS, MINUSTAH, MONUSCO, ONUCI et ONUST. Il a constaté que les achats n'étaient pas toujours effectués dans le respect des directives fournies par le Manuel des achats de l'ONU. En particulier, la délégation de pouvoir en matière d'achats était excessive; la procédure d'agrément des fournisseurs laissait en général à désirer; les fournisseurs ne disposaient pas d'un délai suffisant pour répondre aux appels d'offres; et l'analyse comparative des offres des différents fournisseurs méritait d'être améliorée. Des améliorations étaient également nécessaires en ce qui concerne les contrôles de la gestion des activités d'achat à la MINUSTAH et à l'ONUST. Ces lacunes en matière de contrôles s'expliquaient essentiellement par le manque de compétences et d'expérience du personnel chargé des achats et par le fait que les autres membres du personnel des missions impliqués dans les procédures d'achats n'avaient pas reçu la formation adéquate. Les missions sont en train de prendre des mesures pour remédier aux défaillances constatées en matière de contrôles.

**Département des affaires politiques****Activités d'audit interne**

32. Le BSCI a communiqué au Département des affaires politiques une recommandation et un rapport d'audit :

- Évaluation de la qualité des informations sur les ressources extrabudgétaires communiquées aux donateurs par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (2013/076).

**Département de l'appui aux missions****Activités d'audit interne**

33. Le BSCI a communiqué au Département de l'appui aux missions 46 recommandations et neuf rapports d'audit :

- Préparation au passage aux normes IPSAS : soldes d'ouverture concernant les immobilisations corporelles et les stocks au Département de l'appui aux missions (2013/058);
- Préparation au passage aux normes IPSAS au Centre de services régional d'Entebbe (2013/089);
- Gestion des déchets dans les missions (2013/50);
- Passation, administration et gestion des contrats d'approvisionnement en rations alimentaires (2013/056);
- Matériel appartenant aux contingents (2013/030);
- Préparation au passage aux normes IPSAS à la Base de soutien logistique des Nations Unies de Brindisi (Italie) (2013/092);
- Procédures de réception et d'inspection dans les missions de maintien de la paix (2013/09);
- Infrastructure informatique et télématique à l'appui de la mise en œuvre des normes IPSAS et d'Umoja (2013/019);
- Audit des fonctions d'appui au Centre de services régional d'Entebbe (2013/074).

#### *Recommandations critiques*

34. *Audit de l'infrastructure informatique et télématique à l'appui de l'application des normes IPSAS et d'Umoja (2013/019).* Le plan antisinistre du Centre mondial de services [Brindisi et Valence (Espagne)] n'était pas achevé. Si la capacité à faire face à un sinistre des deux sites avait bien fait l'objet d'une évaluation, le plan ne prenait pas en compte l'ensemble des systèmes de traitement et de stockage de données destinés à appuyer le passage aux normes IPSAS et à la mise en œuvre d'Umoja. Il y avait donc un risque non négligeable que des données capitales ne soient pas immédiatement disponibles, ce qui pouvait retarder le passage aux normes IPSAS et le lancement d'Umoja. Le Centre de services mondial s'est employé à achever et à tester les plans antisinistres de tous les systèmes nécessaires à la mise en œuvre des normes IPSAS et d'Umoja.

35. Si le Bureau de l'informatique et des communications avait achevé l'installation des infrastructures de sécurité requises dans les pôles informatiques de Valence et de Brindisi, les infrastructures de production et de gestion nécessaires au lancement d'Umoja étaient définies, mais pas encore complètement mises en œuvre. Le Bureau et le Département de l'appui aux missions avaient des opinions divergentes s'agissant de l'intégration de l'architecture réseau dans l'environnement d'hébergement de l'infrastructure, or, lors de l'exposé de ce problème devant le Comité directeur d'Umoja, les avantages et les inconvénients de chacun des projets n'avaient pas été correctement présentés. Le BSCI a recommandé que le Bureau de l'informatique et des communications, en coordination avec le Département de l'appui aux missions et du Bureau d'Umoja, veille à ce qu'une décision soit rapidement prise à ce sujet et, pour ce faire, qu'il explique : a) les risques et bénéfices potentiels des deux options en présence en ce qui concerne l'architecture réseau; et b) la répartition des rôles et des responsabilités en ce qui concerne la gestion de l'infrastructure et les services d'hébergement. Le Bureau de

l'informatique et des communications, le Département et le Bureau d'Umoja ont accepté la recommandation et pris des mesures pour régler le problème de façon satisfaisante.

### **Département de la gestion**

#### **Activités d'audit interne**

36. Le BSCI a communiqué au Département de la gestion huit recommandations et un rapport d'audit :

- Activités du Bureau régional d'achat d'Entebbe (2013/07).

### **Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA)**

#### **Activités d'audit interne**

37. Le BSCI a communiqué au BINUCA 12 recommandations et un rapport d'audit :

- Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (2013/15).

#### **Activités d'investigation**

38. Le BSCI a communiqué un rapport d'enquête au BINUCA :

- Rapport d'enquête concernant une affaire d'extorsion impliquant un fonctionnaire (0409/11).

### **Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH)**

#### **Activités d'audit interne**

39. Le BSCI a communiqué à la MINUSTAH 44 recommandations et six rapports d'audit :

- Préparation au passage aux normes IPSAS : soldes d'ouverture concernant les immobilisations corporelles et les stocks au Département de l'appui aux missions (2013/058);
- Achats locaux de biens et de services (2013/081);
- Gestion des carburants (2013/031);
- Réception du matériel et inspection (2013/109);
- Comptes créditeurs et débiteurs (2013/131);
- Mesures correctives (2013/143).

#### *Recommandations critiques*

40. *Audit des achats locaux (2013/081)*. L'audit a révélé que les documents que la MINUSTAH recevait des fournisseurs n'étaient pas soumis aux contrôles appropriés. Ainsi, la proposition financière soumise par le seul candidat à la fourniture de services de restauration et de services annexes avait été égarée, de même qu'une autre offre concernant la fourniture d'affiches, ce qui avait provoqué des retards dans la procédure d'achats. Le BSCI a recommandé que la MINUSTAH

instaure des procédures visant à s'assurer que les offres des fournisseurs sont correctement sécurisées, comme l'exige le Manuel des achats de l'ONU. La MINUSTAH a accepté la recommandation et actualisé en conséquence ses procédures opérationnelles permanentes.

41. Au cours du même audit, le BSCI s'est aperçu que l'efficacité de la Section des achats de la MINUSTAH pâtissait du fort taux de rotation de son personnel. Ce phénomène entraînait de nombreuses erreurs, ce qui retardait l'acquisition de biens et de services. Le BSCI a recommandé que la Mission renforce les capacités de la Section des achats en pourvoyant les postes vacants et en proposant des formations et des directives supplémentaires au personnel concerné. Au moment de la réalisation de l'audit, il y avait 3 postes vacants sur les 20 postes autorisés. La MINUSTAH a accepté la recommandation, et annoncé qu'un poste avait été pourvu et qu'un autre allait bientôt l'être.

#### **Activités relatives aux enquêtes**

42. Le BSCI a publié quatre rapports concernant des contingents et deux rapports d'enquête relatifs à la MINUSTAH :

- Rapport d'enquête sur un éventuel détournement des ressources de l'Organisation par un ancien fonctionnaire (0148/08);
- Rapport d'enquête sur une affaire d'exploitation et d'atteintes sexuelles, de défaut de déclaration d'arrestation et de fausse déclaration, impliquant un fonctionnaire (0589/11);
- Rapport sur un contingent concernant des violences physiques commises par des soldats de la paix (0637/11);
- Rapport sur un contingent concernant une affaire d'exploitation et d'atteintes sexuelles et autres fautes commises par des soldats de la paix (0371/11);
- Rapport sur un contingent concernant une affaire d'exploitation et d'atteintes sexuelles sur la personne d'un mineur, impliquant un soldat de la paix (0283/11);
- Rapport sur un contingent concernant une affaire d'exploitation et d'atteintes sexuelles sur la personne d'un mineur, impliquant des soldats de la paix (0282/11).

En outre, le BSCI a publié quatre rapports de clôture relatifs à des allégations de comportement répréhensible, qui n'ont pu être corroborées (0202/11, 0519/12, 0292/13, 0291/13).

43. *Affaires 0291/13 et 0292/13.* Un fonctionnaire aurait agressé sexuellement trois personnes différentes, dont un mineur. L'enquête n'a pu établir le bien-fondé des plaintes et un rapport de clôture a été établi.

#### **Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO)**

##### **Activités relatives aux audits internes**

44. Le BSCI a publié six rapports d'audit dans lesquels il a formulé 35 recommandations concernant la MONUSCO :

- Opérations de la Police des Nations Unies à la MONUSCO (2013/103);
- État d'avancement de la préparation à l'application des normes IPSAS : immobilisations corporelles et soldes d'ouverture des comptes de stocks à la MONUSCO (2013/058);
- Passation de contrats locaux concernant des biens et des services (2013/104);
- Gestion des carburants (2013/037);
- Réception du matériel et inspection (2013/109);
- Cession des actifs et activités du comité local de contrôle du matériel (2013/125).

#### **Activités relatives aux enquêtes**

45. Le BSCI a publié 14 rapports sur des contingents et neuf rapports d'enquête relatifs à la MONUSCO :

- Rapport d'enquête sur une affaire d'atteintes sexuelles commises sur la personne d'un mineur impliquant un employé d'un sous-traitant de l'ONU au sein de l'ex-Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) (0603/11);
- Rapport d'enquête sur une affaire d'enlèvement de mineur et d'atteintes sexuelles sur la personne de ce dernier impliquant un fonctionnaire de l'ex-MONUC (0435/08);
- Rapport d'enquête sur une affaire d'enlèvement de mineur et d'atteintes sexuelles sur la personne de ce dernier impliquant un Volontaire des Nations Unies à l'ex-MONUC (0589/09);
- Rapport d'enquête concernant l'utilisation abusive d'un document relatif aux mouvements de personnel par un fonctionnaire à l'ex-MONUC (0523/11);
- Rapport d'enquête sur une affaire d'atteintes sexuelles commises sur la personne d'un mineur impliquant un employé d'un fournisseur de l'ONU (0422/12);
- Rapport d'enquête sur une affaire d'exploitation et d'atteintes sexuelles impliquant un employé d'un fournisseur de l'ONU (0227/11);
- Rapport d'enquête sur une affaire d'atteintes sexuelles commises sur la personne d'un mineur par un fonctionnaire (0485/11);
- Rapport d'enquête concernant la publication non autorisée de documents confidentiels par un fonctionnaire (0363/11);
- Rapport d'enquête concernant une activité extérieure non autorisée menée par un fonctionnaire (0309/11);
- Rapport sur un contingent concernant une affaire de fraude impliquant un soldat de la paix (0010/13);
- Rapport sur un contingent concernant une affaire de fraude impliquant des soldats de la paix (0294/11);

- Rapport sur un contingent concernant une affaire de fraude aux carburants impliquant des soldats de la paix (0294/12);
- Rapport sur un contingent concernant la possession d'ivoire impliquant un soldat de la paix (0357/12);
- Rapport sur un contingent concernant le comportement répréhensible d'un soldat de la paix (0438/12);
- Rapport sur un contingent concernant le comportement répréhensible de soldats de la paix (0035/13);
- Rapport sur un contingent concernant la possession et le trafic d'ivoire impliquant des soldats de la paix (0054/12);
- Rapport sur un contingent concernant une affaire de sévices sexuels impliquant un soldat de la paix (0357/11);
- Rapport sur un contingent concernant une affaire d'atteintes sexuelles impliquant un soldat de la paix (0001/12);
- Rapport sur un contingent concernant une affaire d'atteintes sexuelles impliquant des soldats de la paix (0023/13);
- Rapport sur un contingent concernant une affaire d'exploitation et d'atteintes sexuelles impliquant un soldat de la paix (0079/11);
- Rapport sur un contingent concernant une affaire d'exploitation sexuelle impliquant un soldat de la paix (0063/11);
- Rapport sur un contingent concernant une affaire d'exploitation sexuelle impliquant des soldats de la paix (0313/12);
- Rapport sur un contingent concernant une affaire d'agression impliquant des soldats de la paix (0460/11).

En outre, le BSCI a publié 12 rapports de clôture relatifs à des allégations de comportement répréhensible qui n'ont pu être corroborées (0061/09, 0119/08, 0397/12, 0520/10, 0521/10, 0092/13, 0351/11, 0166/12, 0323/12, 0474/10, 0336/11, 0192/13).

### **Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA)**

#### **Activités relatives aux audits internes**

46. Le BSCI a publié cinq rapports d'audit dans lesquels il a formulé 15 recommandations concernant la MANUA :

- Programme relatif aux droits de l'homme (2013/129);
- Réception du matériel et inspection (2013/109);
- Passation de contrats locaux concernant des biens et des services (2013/132);
- Comptes débiteurs et créditeurs (2013/141);
- Installations médicales (2013/114).

**Activités relatives aux enquêtes**

47. Le BSCI a publié deux rapports de clôture relatifs à des allégations de comportement répréhensible à la MANUA qui n'ont pu être corroborées (0272/12, 0151/11).

**Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI)****Activités relatives aux audits internes**

48. Le BSCI a publié quatre rapports d'audit dans lesquels il a formulé 17 recommandations concernant la MANUI :

- État d'avancement de la préparation à l'application des normes IPSAS : immobilisations corporelles et soldes d'ouverture des comptes de stock (2013/058);
- Services médicaux et de soutien psychosocial (2013/135);
- Audit complet des activités relatives aux voyages en avion et aux pratiques y afférentes (2013/09);
- Réception du matériel et inspection (2013/09).

**Activités relatives aux enquêtes**

49. Le BSCI a publié un rapport d'enquête concernant la MANUI :

- Rapport d'enquête sur l'acquisition d'un faux passeport par un fonctionnaire de la MANUI (0399/11).

**Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD)****Activités relatives aux audits internes**

50. Le BSCI a publié sept rapports d'audit dans lesquels il a formulé 43 recommandations concernant la MINUAD :

- Passation de contrats locaux concernant des biens et des services (2013/080);
- Sûreté et sécurité (2013/055);
- Réception du matériel et inspection (2013/109);
- Affaires civiles (2013/111);
- Quartier général de région (2013/112);
- Contrôle des mouvements (2013/100);
- Comptes débiteurs et créditeurs (2013/116).

**Activités relatives aux enquêtes**

51. Le BSCI a publié un rapport de clôture relatif à des allégations de comportement répréhensible à la MINUAD qui n'ont pu être corroborées (0551/10).

**Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD)**

**Activités relatives aux audits internes**

52. Le BSCI a publié un rapport d'audit dans lequel il a formulé trois recommandations concernant la FNUOD :

- Indemnité d'évacuation et autres prestations connexes (2013/094).

**Activités relatives aux enquêtes**

53. Le BSCI a publié un rapport sur un contingent concernant la FNUOD :

- Rapport sur un contingent concernant des voies de fait et des troubles de l'ordre public impliquant un soldat de la paix (0307/12).

**Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP)**

**Activités relatives aux audits internes**

54. Le BSCI a publié un rapport d'audit dans lequel il a formulé quatre recommandations concernant l'UNFICYP :

- État d'avancement de la préparation à l'application des normes IPSAS : immobilisations corporelles et soldes d'ouverture des comptes de stock (2013/058).

**Activités relatives aux enquêtes**

55. Le BSCI a publié trois rapports de clôture relatifs à des allégations de conduite répréhensible à l'UNFICYP qui n'ont pas été corroborées (0491/11,0373/13, 0279/12).

**Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)**

**Activités relatives aux audits internes**

56. Le BSCI a publié six rapports d'audit dans lesquels il a formulé 24 recommandations concernant la FINUL :

- Gestion des ressources humaines (2013/005);
- État d'avancement de la préparation à l'application des normes IPSAS : immobilisations corporelles et soldes d'ouverture des comptes de stock (2013/058);
- Réception du matériel et inspection (2013/109);
- Gestion des carburants (2013/077);
- Opérations aériennes (2013/144);
- Comptes débiteurs et créditeurs (2013/115).

*Recommandations critiques*

57. *Audit de la gestion des ressources humaines (2013/05)*. Faute de directives pertinentes, la FINUL n'a pas procédé à la vérification des références pour s'assurer de l'expérience professionnelle des candidats sélectionnés dans les 14 affaires de recrutement et de promotion examinées. En outre, trois de ces affaires n'ont pas été traitées d'une manière transparente et équitable. Le BSCI a recommandé que le Bureau de la gestion des ressources humaines rappelle aux responsables de la FINUL qu'il leur incombe d'exercer correctement les pouvoirs qui leur ont été délégués. Le Bureau de la gestion des ressources humaines a accepté et appliqué cette recommandation.

58. Dans le même audit, le BSCI a noté que la FINUL, lors de l'application du nouveau classement des postes à l'échelle de la mission et après consultation avec le Département de l'appui aux missions, a versé une indemnité de poste spéciale à 94 fonctionnaires recrutés sur le plan national, dont le montant total s'est élevé à 707 000 dollars. Ces versements étaient contraires aux dispositions de l'instruction administrative pertinente. La FINUL et les responsables du Département de l'appui aux missions n'avaient pas autorité pour faire une exception à l'instruction administrative et le Sous-Secrétaire général à la gestion des ressources humaines n'a pas accordé d'autorisation exceptionnelle. Le Bureau de la gestion des ressources humaines a accepté et appliqué la recommandation visant à rappeler aux chefs de programmes que l'autorité permettant de faire exception aux instructions administratives lui revenait.

**Activités relatives aux enquêtes**

59. Le BSCI a publié trois rapports concernant des contingents relatifs à la FINUL :

- Rapport sur un contingent concernant le comportement répréhensible d'un soldat de la paix (0364/12);
- Rapport sur un contingent concernant une affaire de vol de carburant impliquant un soldat de la paix (0309/12);
- Rapport sur un contingent concernant le transport illégal d'armes par un soldat de la paix (0201/13).

En outre, le BSCI a publié 49 rapports de clôture relatifs à des allégations de conduite répréhensible non corroborées (0527-0531/11, 0533-0562/11, 0572-0573/11, 0575-0583/11, 0585-0587/11).

**Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS)****Activités relatives aux audits internes**

60. Le BSCI a publié un rapport d'audit dans lequel il a formulé 14 recommandations concernant le BINUGBIS :

- Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (2013/038).

**Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix  
en Sierra Leone (BINUCSIL)**

**Activités relatives aux enquêtes**

61. Le BSCI a publié un rapport concernant des allégations de comportement répréhensible au BINUCSIL qui n'ont pas été corroborées (0072/12).

**Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA)**

**Activités relatives aux audits internes**

62. Le BSCI a publié deux rapports d'audit dans lesquels il a formulé 13 recommandations concernant la FISNUA :

- Gestion des biens (2013/106);
- Gestion des carburants (2013/085).

63. *Audit de la gestion des carburants (2013/085)*. Le Groupe des carburants de la FISNUA (Section des approvisionnements) n'était pas en mesure de s'assurer que les opérations liées aux carburants étaient gérées efficacement. Ces fonctions ont donc été déléguées à un officier d'état-major qui n'avait pas reçu la formation suffisante et n'était pas pleinement au fait des règles et règlements de l'Organisation des Nations Unies et qui, en l'absence du chef du Groupe des carburants, exerçait incorrectement des fonctions fiduciaires. Le BSCI a formulé des recommandations visant à améliorer le fonctionnement du Groupe des carburants, à appliquer les dispositions pertinentes et à augmenter les capacités du Groupe. La FISNUA a accepté les recommandations et augmenté les effectifs du Groupe.

64. Dans le même rapport d'audit, le BSCI a relevé que la FISNUA n'avait ni élaboré ni publié les directives permettant de diriger et de gérer les activités relatives aux carburants. En conséquence, un certain nombre de lacunes en matière de contrôle ont été relevées, dont l'absence : a) d'autorisation de livrer du carburant en vrac aux contingents et aux sections et groupes de la FISNUA; b) de procédures de vérification des factures du fournisseur avant d'en effectuer le règlement; c) de contrôle du respect des dispositions du contrat par le fournisseur; et d) de modalités assurant le remboursement périodique du carburant fourni à de tierces parties. La FISNUA a élaboré des procédures opérationnelles permanentes concernant les carburants, comme l'avait recommandé le BSCI.

**Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL)**

**Activités relatives aux audits internes**

65. Le BSCI a publié cinq rapports d'audit dans lesquels il a formulé 37 recommandations concernant la MINUL :

- Activités d'ingénierie (2013/096);
- Comptes débiteurs et créditeurs (2013/117);
- Section de la planification et des orientations politiques (2013/134).

### Activités relatives aux enquêtes

66. Le BSCI a publié un rapport concernant un contingent et trois rapports d'enquête relatifs à la MINUL :

- Rapport d'enquête sur des voies de fait à l'encontre d'une fonctionnaire impliquant un vacataire (0412/12);
- Rapport d'enquête sur une affaire de fraude douanière et d'utilisation abusive des moyens aériens et des exonérations fiscales de l'Organisation impliquant un fonctionnaire (0440/12);
- Rapport d'enquête sur une affaire concernant l'utilisation frauduleuse d'un véhicule de l'Organisation pour transporter des drogues et une tentative de soudoyer la police impliquant un fonctionnaire (0203/13);
- Rapport sur un contingent concernant une affaire d'exploitation et d'atteintes sexuelles commises sur la personne de mineurs impliquant un soldat de la paix (0254/12).

En outre, le BSCI a publié trois rapports de clôture relatifs à des allégations de comportement répréhensible qui n'ont pu être corroborées (0334/08, 0302/13, 0610/11).

67. *Affaire 0203/13.* À la MINUL, un fonctionnaire qui conduisait un véhicule de l'Organisation et transportait deux civils locaux a été arrêté à un point de contrôle par la police locale, qui l'a trouvé en possession de 173 kilogrammes de cannabis. L'enquête du BSCI a révélé que le fonctionnaire avait utilisé le véhicule de l'ONU sans y être autorisé et en se servant du permis de conduire d'un ancien fonctionnaire pour y accéder. L'intéressé a été arrêté par la police et accusé d'infraction pénale. Un rapport d'enquête a été soumis au Département de l'appui aux missions pour suite à donner.

### Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS)

#### Activités relatives aux audits internes

68. Le BSCI a publié huit rapports d'audit dans lesquels il a formulé 61 recommandations concernant la MINUSS :

- Sécurité du personnel et des locaux des Nations Unies à la MINUSS (2013/003);
- Gestion des installations (2013/044);
- Gestion des transports aériens (2013/064);
- Administration et gestions des contrats d'approvisionnement en rations alimentaires (2013/056);
- État d'avancement de la préparation à l'application des normes IPSAS : inventaire physique des immobilisations corporelles et des stocks, et validation des registres correspondants (2013/058);
- Réception du matériel et inspection (2013/109);
- Services médicaux (2013/113);
- Passation de contrats locaux concernant des biens et des services (2013/126).

*Recommandations critiques*

69. *Audit des services médicaux (2013/126)*. Les infirmeries et les hôpitaux de la MINUSS ne répondaient pas toujours aux normes minima recommandées par l'ONU. Par exemple, 5 des 13 infirmeries ayant fait l'objet d'une visite ne disposaient pas de laboratoire de base; les ambulances de trois des infirmeries n'étaient pas équipées de matériel médical pour les urgences, et les appareils de radiographie de l'un des hôpitaux étaient restés inutilisables pendant plus de six mois. Les infirmeries n'étant pas suffisamment équipées, les fonctionnaires de la Mission devaient être évacués vers des infirmeries de niveau plus élevé, ce qui accroissait les coûts d'évacuation et le risque que les fonctionnaires ne puissent pas recevoir rapidement de traitement médical. Le BSCI a recommandé que la MINUSS procède à une inspection des installations médicales à l'échelle de l'ensemble de la Mission et prenne des mesures pour que les infirmeries et les hôpitaux répondent aux normes minima recommandées. La MINUSS a accepté la recommandation et a pris des mesures pour s'aligner sur les normes exigées avant la fin du premier semestre de 2014.

70. Dans le même audit, le BSCI a noté que la MINUSS ne disposait pas de vaccins en quantités suffisantes pour traiter les maladies dangereuses, ce qui compromettait la capacité de la Mission de fournir au personnel les doses nécessaires de vaccins et de rappels contre l'hépatite A, l'hépatite B, la fièvre typhoïde et la méningite. La MINUSS a dû jeter des vaccins importés, la chaîne de réfrigération ayant été rompue en raison des problèmes rencontrés lors des formalités de dédouanement dans le Soudan du Sud. Le BSCI a recommandé que la MINUSS prenne les mesures voulues pour que des quantités suffisantes de vaccins soient maintenues. La MINUSS a accepté la recommandation et l'a appliquée.

71. *Audit de la gestion des transports aériens (2013/064)*. La MINUSS n'a pas mis en place les contrôles voulus concernant le traitement des demandes de vols spéciaux, 60 % des demandes examinées étant traitées sans ménager le temps nécessaire à l'application des mesures d'atténuation des risques voulues. Par exemple, 95 % des demandes examinées n'étaient pas assorties des contrôles de sécurité et de déminage nécessaires à un décollage et un atterrissage en toute sécurité. De plus, 50 % des vols de la MINUSS étaient considérés comme des vols spéciaux. Ces vols n'étaient pas toujours dûment justifiés et ont entraîné des dépenses supplémentaires alors que, dans certains cas, les passagers auraient pu être transportés sur un vol régulier. Le BSCI a recommandé que la MINUSS mette en place des procédures pour que les vols spéciaux soient : a) autorisés suffisamment à l'avance pour que les mesures d'atténuation des risques soient appliquées; et b) dûment justifiés, avec confirmation que les passagers ne pouvaient pas être transportés sur un vol régulier. La MINUSS a accepté et appliqué cette recommandation.

72. Dans le même audit, le BSCI a constaté que dans le cas de 62 vols, la MINUSS n'avait pas géré de manière satisfaisante les formalités relatives aux missions aériennes : a) 10 n'avaient pas fait l'objet d'un ordre de mission; b) 15 n'avaient pas donné lieu à des rapports de mission; c) 13 n'avaient pas fait l'objet d'une évaluation de la gestion des risques; d) 7 avaient été effectués sans plan de vol; et e) 12 n'avaient pas donné lieu à l'établissement d'une feuille de chargement. Il était donc difficile de déterminer si la MINUSS avait respecté les normes opérationnelles et les règles de sécurité fixées. Le BSCI a recommandé que la

MINUSS mette en place un dispositif permettant de s'assurer que les documents de mission aérienne sont dûment remplis et enregistrés. La MINUSS a accepté et appliqué cette recommandation.

73. *Gestion des installations (2013/044)*. La MINUSS n'a pas évalué de façon systématique les prestations de ses sous-traitants en ce qui concerne les services de gestion des installations, et il n'est signalé aucune prestation insatisfaisante dans les rapports d'évaluation qui ont été établis. En outre, les modalités des contrats n'ont pas toutes été appliquées dans le cas de trois sous-traitants. Par exemple, la MINUSS n'a pu avoir accès aux locaux du sous-traitant assurant les services de restauration pour vérifier les conditions d'hygiène à la suite d'une épidémie d'amibiase, alors même qu'il s'agissait là de l'une des conditions prévues dans le contrat. Le BSCI a recommandé que la MINUSS inspecte les installations du prestataire de services pour obtenir les assurances que tout avait été fait pour prévenir une nouvelle épidémie. La MINUSS a accepté et appliqué cette recommandation.

74. Dans le même audit, le BSCI a noté que la MINUSS n'avait pas élaboré de procédures attribuant la responsabilité de la gestion et de l'entretien des installations à certaines sections, ce qui s'est traduit par des conditions de vie et des installations de bureau inadéquates. Ainsi, l'examen de 60 % des commandes passées pour des travaux d'ingénierie a révélé qu'elles n'avaient pas fait l'objet d'un suivi ou avaient été exécutées avec un retard allant jusqu'à trois mois. En conséquence, des problèmes graves relatifs à des fuites de toitures ou à l'évacuation des eaux d'égout, par exemple, n'ont pas été réglés rapidement. Le BSCI a recommandé que la MINUSS : a) élabore des instructions permanentes en vue d'attribuer la responsabilité de la gestion et de l'entretien des installations; et b) prenne des mesures pour améliorer l'état des locaux à usage de bureaux et de logements. La MINUSS a accepté les recommandations et a pris des mesures pour élaborer des instructions permanentes; elle a également créé un groupe de travail chargé de coordonner les activités relatives à la gestion des logements, et de hiérarchiser et régler les problèmes.

#### **Activités relatives aux enquêtes**

75. Le BSCI a publié deux rapports d'enquête concernant la MINUSS :

- Rapport d'enquête sur une affaire concernant l'utilisation frauduleuse de ressources informatiques dans l'ex-Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) (0394/11);
- Rapport d'enquête sur une affaire de rupture de contrat par un sous-traitant (0270/12).

En outre, le BSCI a publié quatre rapports de clôture relatifs à des allégations de comportement répréhensible qui n'ont pu être corroborées (0630/11, 0072/09, 0253/11, 0352/12).

76. *Affaire 0352/12*. Un employé d'un fournisseur de la MINUSS se serait livré à des faits d'exploitation et à des atteintes sexuelles sur la personne d'un mineur. Le BSCI a efficacement eu recours à des analyses d'ADN (échantillons biologiques) pour établir s'il y avait eu comportement répréhensible. Les faits n'ont pu être corroborés et un rapport de clôture a été établi.

77. *Affaire 0270/12.* Une enquête a été menée à la MINUSS pour établir si l'un de ses fournisseurs avait rempli ses obligations contractuelles et pris des mesures raisonnables pour prévenir les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles sur les lieux de travail. Il a été signalé qu'en avril 2012, un employé recruté localement pour des travaux de nettoyage aurait été sexuellement agressé. L'enquête a porté sur plusieurs aspects essentiels à cet égard, y compris, mais sans s'y limiter, les pratiques de recrutement du fournisseur, la gestion des contrats, les activités de formation et les moyens établis pour le signalement de tout comportement répréhensible sur les lieux de travail. Il a été conclu que le fournisseur n'avait peut-être pas pris toutes les mesures nécessaires pour prévenir la commission par ses employés de tout acte d'exploitation et ou de toute atteinte sexuelle sur qui que ce soit. Le BSCI a adressé les recommandations appropriées au Département de l'appui aux missions.

### **Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT)**

#### **Activités relatives aux audits internes**

78. Le BSCI a publié trois rapports d'audit dans lesquels il a formulé cinq recommandations concernant la MINUT :

- Questions environnementales (2013/004);
- Retrait progressif des ressources humaines (2013/036);
- Cession du matériel (2013/043).

#### **Activités relatives aux enquêtes**

79. Le BSCI a publié quatre rapports d'enquête concernant la MINUT :

- Rapport d'enquête sur une affaire de demande frauduleuse d'indemnité pour frais d'études impliquant un fonctionnaire (0320/13);
- Rapport d'enquête sur une affaire de fraude au carburant impliquant un ancien Volontaire des Nations Unies (0311/12);
- Rapport d'enquête sur une affaire de fraude au carburant impliquant un fonctionnaire (0090/12);
- Rapport d'enquête sur une affaire d'atteintes sexuelles impliquant un membre de la Police des Nations Unies (0514/12).

En outre, le BSCI a publié trois rapports de clôture relatifs à des allégations de comportement répréhensible qui n'ont pu être corroborées (0049/13, 0499/11, 0319/13).

80. *Affaires 0090/12 et 0311/12.* Le BSCI a enquêté sur une fraude au carburant qui aurait concerné des groupes électrogènes dans les casernes de la MINUT. L'enquête a permis de prouver qu'il y avait eu collusion entre deux fonctionnaires de la MINUT et un fournisseur de carburant de l'ONU et que les fonctionnaires de la MINUT avaient falsifié la certification des récépissés pour les carburants, courant une perte de plus de 135 000 dollars. L'enquête a établi que le fournisseur avait fait appel aux services d'un sous-traitant pour lui procurer des chauffeurs locaux sans en informer la MINUT ou sans chercher à obtenir les autorisations requises. Les chauffeurs locaux étaient impliqués dans l'affaire de fraude au carburant. Le BSCI note que le fournisseur de l'ONU a coopéré de mauvais gré avec l'enquête. Le BSCI

a adressé au Département de l'appui aux missions deux rapports d'enquête et un rapport consultatif.

81. *Affaire 0514/12*. Le BSCI a enquêté sur un cas signalé d'atteintes sexuelles à l'encontre d'une personne employée par une organisation non gouvernementale, attribuées à un agent de la Police des Nations Unies. Ces allégations de comportement répréhensible n'ont pu être corroborées en raison des éléments de preuve contradictoires présentés par la victime, d'une part, et par l'intéressé, d'autre part, qui avait déjà été rapatrié au moment de l'enquête du BSCI. Le Département de l'appui aux missions a transmis le rapport du BSCI au pays fournisseur de contingents en juin 2013 pour qu'il y donne les suites utiles.

### **Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC)**

#### **Activités relatives aux audits internes**

82. Le BSCI a établi un rapport d'audit dans lequel il a formulé cinq recommandations concernant le BRENUAC :

- Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) (2013/118).

### **Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI)**

#### **Activités relatives aux audits internes**

83. Le BSCI a établi six rapports d'audit dans lesquels il a formulé 46 recommandations concernant l'ONUCI :

- Programmes visant le renforcement des capacités de la Police des Nations Unies (2013/006);
- État d'avancement de la préparation à l'application des normes IPSAS : immobilisations corporelles et soldes d'ouverture des comptes de stocks (2013/058);
- Gestion des carburants (2013/062);
- Réception du matériel et inspection (2013/109);
- Passation de contrats locaux concernant des biens et des services (2013/99);
- Comptes débiteurs et créditeurs (2013/042).

#### *Recommandations critiques*

84. *Programmes de renforcement des capacités de la Police des Nations Unies (2013/006)*. L'ONUCI avait élaboré un concept d'opérations pour 2010/11 et 2011/12, qui comportait un cadre stratégique et des directives pour le renforcement des capacités de la police et de la gendarmerie nationales ivoiriennes. Toutefois, compte tenu de la crise qui a suivi l'élection présidentielle, l'ONUCI n'a pas exécuté le plan pour 2010/11 et n'a pas élaboré de plan pour 2011/12 pour régler les importants problèmes recensés au niveau des opérations de la police et de la gendarmerie nationales. Le BSCI a recommandé que des plans opérationnels soient élaborés pour renforcer les capacités de la police et de la gendarmerie nationales, axés sur des projets et des activités qui soient réalisables rapidement en attendant la

mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité. La Police des Nations Unies a accepté et appliqué cette recommandation.

85. Dans le même audit, le BSCI a noté qu'à la fin 2012, l'ONUCI avait pourvu 93 des 205 postes de policier supplémentaires autorisés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2000 (2011). L'ONUCI n'avait pas classé ces postes par domaine de spécialité de manière à donner la priorité à ceux qui exigeaient des compétences spécialisées, ce qui a empêché le recrutement rapide d'experts. Le BSCI a recommandé que l'ONUCI, en collaboration avec le Département des opérations de maintien de la paix, hiérarchise ses besoins prioritaires et recentre ses efforts sur le recrutement d'experts de la police pour pourvoir les postes vacants afin de garantir la bonne exécution des programmes de renforcement des capacités. La MINUSS a accepté et appliqué cette recommandation.

#### **Activités relatives aux enquêtes**

86. Le BSCI a publié quatre rapports d'enquête concernant l'ONUCI :

- Rapport d'enquête sur une affaire d'usage abusif de ressources informatiques par un ancien Volontaire des Nations Unies (0098/13);
- Rapport d'enquête sur une affaire d'usage abusif d'un bureau par un fonctionnaire (0115/11);
- Rapport d'enquête sur une affaire d'exploitation et d'atteintes sexuelles impliquant un membre de la Police des Nations Unies (0604/11);
- Rapport d'enquête sur une affaire d'exploitation et d'atteintes sexuelles impliquant des membres d'une unité de police constituée (0387/11).

En outre, le BSCI a publié deux rapports de clôture relatifs à des allégations de comportement répréhensible qui n'ont pu être corroborées (0442/11, 0482/11).

87. *Affaire 0098/13.* Un Volontaire des Nations Unies, qui a été rapatrié le 6 septembre 2013, a sauvegardé sur son ordinateur de l'ONU des contenus pornographiques, y compris des photos d'enfants indécentes, et les a diffusés au moyen du système de courriel de l'ONU. Il s'est avéré que d'autres fonctionnaires avaient ensuite utilisé le système de courriel pour envoyer des contenus pornographiques, y compris des photos d'enfants indécentes; une enquête est en cours concernant quatre autres cas. Le BSCI a recommandé au Département de l'appui aux missions de prendre les mesures voulues si le Volontaire des Nations Unies cherchait à se faire recruter de nouveau par l'Organisation.

#### **Bureau d'appui à la consolidation de la paix**

##### **Activités relatives aux audits internes**

88. Le BSCI a établi un rapport d'audit dans lequel il a formulé quatre recommandations concernant le Bureau d'appui à la consolidation de la paix :

- Audit du Bureau d'appui à la consolidation de la paix (2013/091).

**Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient (UNSCO)****Activités relatives aux audits internes**

89. Le BSCI a établi un rapport d'audit dans lequel il a formulé deux recommandations concernant l'UNSCO :

- État d'avancement de la préparation à l'application des normes IPSAS (2013/120).

**Activités relatives aux enquêtes**

90. Le BSCI a établi un rapport de clôture relatif à des allégations de comportement répréhensible à l'UNSCO qui n'ont pu être corroborées (0301/13).

**Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban****Activités relatives aux audits internes**

91. Le BSCI a établi deux rapports d'audit dans lesquels il a formulé huit recommandations concernant le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban :

- Audit des opérations de sécurité et des fonctions administratives (2013/121);
- Gestion des ressources humaines (2013/021).

**Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA)****Activités relatives aux audits internes**

92. Le BSCI a établi sept rapports d'audit dans lesquels il a formulé 36 recommandations concernant l'UNSOA :

- Construction d'installations et de bâtiments à l'appui de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) (2013/048);
- État d'avancement de la préparation à l'application des normes IPSAS : inventaire physique des immobilisations corporelles et des stocks et validation des registres correspondants dans les opérations sur le terrain (2013/058);
- Procédures de contrôle relatives au matériel et aux fournitures destinées à appuyer l'AMISOM (2013/022);
- Utilisation des véhicules officiels (2013/090);
- Administration et gestion des contrats d'approvisionnement en rations alimentaires (2013/056);
- Réception du matériel et inspection (2013/109);
- Comptes débiteurs et créditeurs (2013/133).

### **Activités relatives aux enquêtes**

93. Le BSCI a établi deux rapports d'enquête concernant l'UNSOA :

- Rapport d'enquête concernant une affaire de faux et de fraude à l'achat impliquant un fonctionnaire (0346/11);
- Rapport d'enquête sur de fausses déclarations faites par un fonctionnaire aux fins de son recrutement, concernant ses précédents emplois et sa formation (0472/10).

En outre, le BSCI a établi deux rapports de clôture relatifs à des allégations de comportement répréhensible qui n'ont pu être corroborées (0359/10, 0362/12).

### **Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST)**

#### **Activités relatives aux audits internes**

94. Le BSCI a établi trois rapports d'audit dans lesquels il a formulé 15 recommandations concernant l'ONUST :

- Passation de contrats locaux concernant des biens et des services (2013/008);
- État d'avancement de la préparation à l'application des normes IPSAS : immobilisations corporelles et soldes d'ouverture des comptes de stock (2013/130);
- Activités des observateurs militaires (2013/119).

#### *Recommandations critiques*

95. *Passation de contrats locaux concernant des biens et des services (2013/008).* Le personnel de l'ONUST chargé des achats n'a pas obtenu l'accord du Chef de l'appui à la mission lorsqu'il a demandé aux fournisseurs de soumettre leur meilleure offre finale, contrairement aux règles énoncées dans le Manuel des achats de l'ONU. Dans les trois affaires relatives à l'approvisionnement qui ont été examinées, la demande de meilleure offre finale n'était pas pertinente du fait que des fournisseurs techniquement qualifiés avaient déjà soumis des offres ou que les modifications apportées au cahier des charges initial étaient telles qu'il fallait renouveler l'appel d'offres. Le BSCI a recommandé que l'ONUST respecte les dispositions du Manuel des achats et fasse en sorte que le recours à la meilleure offre finale soit justifié et approuvé selon les règles. L'ONUST a accepté et appliqué cette recommandation.

96. Dans un échantillon comptant 7 des 23 cas à l'examen, le service demandeur de l'ONUST a examiné des questions techniques avec les fournisseurs durant la procédure de passation des marchés sans faire intervenir la Section des achats, mais n'a conservé aucun dossier à ce sujet. L'ONUST a accepté et a appliqué la recommandation visant à s'assurer qu'un fonctionnaire chargé des achats et au moins un autre fonctionnaire participent aux entretiens et aux négociations avec les fournisseurs, et à ce que les conclusions de ces entretiens soient versées aux dossiers d'achat.

97. Le même audit a révélé que le personnel de l'ONUST associé à la procédure de passation des marchés n'avait pas reçu la formation technique voulue. Par exemple, seuls deux des six fonctionnaires chargés des achats avaient suivi la

formation obligatoire en ligne, d'où des lacunes en termes de contrôle et de respect des dispositions du Manuel des achats dans les 23 affaires qui ont fait l'objet d'un examen. Le BSCI a recommandé que le personnel chargé des achats à l'ONUST et les autres fonctionnaires participant à la procédure de passation des marchés suivent une formation supplémentaire pour faire en sorte qu'ils s'acquittent efficacement de leurs fonctions. L'ONUST a confirmé que le personnel chargé des achats avait suivi la formation obligatoire en ligne.

98. L'ONUST prévoyait de faire des travaux de rénovation et de modernisation de son siège, mais n'avait pas créé de structure de gestion pour superviser ce projet. En conséquence, le contrôle des sous-traitants sélectionnés a laissé à désirer et l'exécution du projet a enregistré des retards. L'ONUST a accepté et appliqué la recommandation visant à s'assurer de l'existence d'une capacité suffisante de gestion du projet pour superviser et contrôler les projets de remise en état et de rénovation et en rendre compte efficacement.

## **B. Activités d'évaluation**

99. En 2013, la Division de l'inspection et de l'évaluation a publié trois rapports. Le premier portait sur l'examen de la communication de l'information sur la protection des civils par les missions de maintien de la paix des Nations Unies (A/67/795) et le deuxième sur l'évaluation de la manière dont la souplesse et l'adaptabilité de la FINUL avaient déterminé les résultats de ses activités.

100. L'examen des rapports sur la protection des civils a révélé que, si le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions avaient activement encouragé les missions à souscrire à une interprétation commune du concept de protection des civils et la planification s'y rapportant, aucune instruction spéciale n'avait été publiée concernant l'établissement de rapports sur l'exécution dans le cadre de la budgétisation axée sur les résultats. En outre, si les missions avaient réalisé des progrès en ce qui concernait l'incorporation dans leurs rapports d'exécution de données relatives à la protection des civils, ces progrès étaient inégaux et avaient probablement été conditionnés par la situation et les difficultés particulières de chaque mission. Les missions avaient utilisé divers indicateurs liés à la violence, y compris les cas de décès et de violence sexuelle concernant des civils, mais ne l'avaient pas fait de manière uniforme ou constante. L'analyse a également fait apparaître des disparités quant au nombre de décès entre les rapports sur l'exécution du budget et les rapports du Secrétaire général relatifs à certaines missions.

101. La Division a formulé trois recommandations pour remédier à ce problème, comme indiqué ci-dessus. Le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont accepté ces recommandations et sont convenus d'un plan d'action en vue de leur application.

102. En ce qui concerne l'évaluation de la souplesse et de l'adaptabilité dans les activités de la FINUL (IED-13-001) et de leurs incidences sur les résultats obtenus, la Division a indiqué que la FINUL avait fait preuve de souplesse et d'adaptabilité et obtenu des résultats positifs à de nombreux égards. Elle avait ainsi été en mesure de réagir rapidement et de façon constructive aux incidents survenus dans sa zone d'opérations. La FINUL avait également fait preuve de souplesse en s'adaptant aux changements intervenus à une plus vaste échelle.

103. La Division a recommandé de prolonger et de rationaliser davantage les échanges entre la FINUL et le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban; de réduire au minimum les conséquences négatives de la fréquente rotation des contingents et de leurs responsables; et de recenser et réduire les obstacles internes à une collecte plus facile et plus efficace des informations et à leur diffusion interne. Le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont répondu favorablement à ces recommandations en élaborant un plan d'action satisfaisant.

104. Le troisième rapport contenait une méta-évaluation des évaluations du maintien de la paix et a permis de définir un cadre de coopération institutionnel entre le BSCI et le Département des opérations de maintien de la paix, qui prévoit des réunions trimestrielles et constitue un moyen d'échanger les informations relatives aux évaluations, à l'identification des questions nouvelles et à l'amélioration des normes d'évaluation.

---